



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **20 décembre 2023**, à **18 h30**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Carle, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1 Mme Chantal Komlosy **Absente**

Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc

Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel

Siège # 2 M. Marc Bédard

Siège # 4 Mme Sylvie Salois

Siège # 6 Mme Lucie Crête

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Yvon Carle, constate le quorum à 18h30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

20 DÉCEMBRE 2023

1. Signification de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt et adoption des prévisions budgétaires 2024
5. Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil

(2023-12-167)

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marc Bédard, et appuyer par M. François-Michel Bonneau Leclerc et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-12-168)

4. DÉPÔT ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et ce, en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marc Bédard et appuyé par Mme Élisabeth Hamel
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 tel que préparé par les membres de ce conseil que voici :

Revenus	
Foncière générale	1 442 577 \$
Taxes complémentaires	15 772 \$
Taxes sur une autre base (taxes de secteur, règlement d'emprunt, ordures, ...)	306 622 \$
Compensation tenant lieu de taxes	650 \$
Transferts (subventions à recevoir)	277 495 \$
Services rendus (location caserne, abonnement au gym, location de salle, ...)	84 635 \$
Imposition de droits (droits de mutation, permis, redevances carrières / sablières,)	61 450 \$
Total autres revenus	500\$
TOTAL DES REVENUS	2 189 701 \$

Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	(460 833 \$)
Sécurité publique	(352 242 \$)
Transport	(679 956 \$)
Hygiène du milieu	(246 930 \$)
Santé et Bien-être	(10 950 \$)
Aménagement, urbanisme et développement	(101 343 \$)
Loisirs et culture	(262 547\$)
Frais de financement	(49 081 \$)

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	(2 163 882 \$)
---	-----------------------

Conciliation à des fins fiscales	
Financement (remboursement capital des emprunts)	(66 500 \$)
Immobilisations	(158 728 \$)
Affectations (prendre de l'argent au surplus cumulés)	199 409 \$

TOTAL DÉPENSES CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(25 819 \$)
--	--------------------

TOTAL DES DÉPENSES	(2 189 701 \$)
---------------------------	-----------------------

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-12-169)

5. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. François-Michel Bonneau Leclerc et appuyé par Mme Sylvie Salois **Et résolu à l’unanimité des conseillers présents** d’adopter le programme triennal prévisionnel d’immobilisations pour les exercices financiers 2024 - 2025 -2026, tel que préparé et présenté à cette séance que voici :

PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2024 – 2025 - 2026

	2024	2025	2026
Projet municipal			
Borne sèche	50 000 \$		
Hôtel-de-ville (Demande à faire à la subvention PRACIM)			1 000 000
TRAVAUX DE LA TECQ (Pavage rang Saint-François)		1 650 000	
Fossé 11 ^e rang	50 000 \$		
Travaux Nouveaux Horizons Aire de jeux pour aînés Shuffleboard et pétanque	25 000 \$		
Centre récréatif isolation et aménagement, amélioration patinoire et sentiers + asphalte stationnement (Financé par la subvention PAFIRSPA)		2 000 000	
Embarcadère canot / kayak	20 000 \$		
Rue des Pionniers / Mélèzes (Fermeture des fossés) Secteur des Riverains menoldes	20 000\$		
Éclairage de rues	10 450\$		
Réfection du 10 ^e rang Ouest (Volet redressement)			2 000 000

ADOPTÉE à l’unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

Aucune question

7. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Tous les points à l’ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par M. François-Michel Bonneau Leclerc de lever l’assemblée à **18h42**.

Yvon Carle
Maire

Lisa Lee Farman
directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Carle, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto

(2023-12-170)